

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Les agents méritent l'excellence !



L'évaluation est l'occasion de discuter avec votre supérieur hiérarchique, de vous entretenir sur le bilan de l'année écoulée mais aussi de poser les perspectives pour l'année à venir.

Votre compte rendu d'entretien professionnel (CREP) doit refléter ce qui a pu être dit durant cet entretien.

Il doit aussi permettre d'apprécier votre valeur professionnelle à travers votre tableau synoptique, l'appréciation littérale et d'une façon globale de l'ensemble des rubriques du CREP.

Si vous n'êtes pas satisfait de ce qui est posé dans votre CREP, il ne faut pas hésiter à faire un recours.

A quoi faire attention ?

Pour l'administration votre évaluation reflète le travail d'une année.

Elle peut donc varier beaucoup d'une année sur l'autre en fonction de divers facteurs : votre vie personnelle, votre adhésion et engagement dans les réformes en cours, le déménagement du service... et non la vie n'est pas un long fleuve tranquille !

La CGT Finances Publiques rappelle à l'ensemble des agents que cet argument est celui qui est invoqué par l'administration pour pouvoir baisser leur évaluation.

Par contre, dès que l'on parle d'amélioration du CREP, la nécessité de prendre le temps et la progression au fil des années reviennent au premier plan.

Ce n'est pas acceptable. L'évaluation doit tenir compte de ce qui a pu être noté dans les CREP précédents tout en incluant ce qui a été fait durant l'année.

Soyez vigilant-es à la continuité de votre évaluation !

Votre entretien et son compte rendu ne peuvent être l'occasion d'un règlement de compte entre vous et votre chef de service quelles que soient vos relations. De la même manière, un changement de chef de service ne peut entraîner une dégradation de votre CREP sous prétexte qu'il ou elle note différemment.

De plus, cela ne doit pas être un copier /coller de l'année précédente.

Les rubriques doivent être toutes servies et les commentaires ne doivent pas être trop succincts.



Pourquoi faire un recours ?

- Si vous n'êtes pas satisfaits de votre évaluation, qu'elle ne reflète pas votre manière de « servir », parce que vous estimez que celle-ci est moins bonne que celle de l'année précédente.
- Si vous avez le moindre doute n'hésitez pas à montrer votre évaluation à un représentant de la CGT Finances Publiques qui saura vous conseiller.

Les conditions de travail se sont dégradées. Accomplir ses missions et les objectifs fixés dans le CREP relèvent parfois de l'exploit.

Lors de recours, n'hésitez pas à mettre en avant les restructurations, les suppressions d'emplois, les applications défaillantes, autant de données qui ne favorisent pas la réalisation de vos objectifs.

A ce titre l'ensemble des agents de la DGFIP méritent que leur évaluation soit gratifiée et leur travail reconnu comme exceptionnel au vu des conditions d'exercice.

**AVEC LA CGT FINANCES PUBLIQUES,
FAITES RECONNAÎTRE VOTRE VALEUR
PROFESSIONNELLE
ET DÉFENDONS NOS CARRIÈRES, NOS MISSIONS
ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.**

